Image not found or type unknown

retraite : fiches de salaire perdues, que faire ?

Par **JEANCLAUDE**, le **04/07/2011** à **17:45**

Bonjour à tous

Mon épouse va avoir 60 ans dans quelques mois
Elle a eu une activité salariée de 1968 à 1979
en ayant commencé à 17 ans
Peut-elle prétendre à une retraite ?
Son employeur n'existe plus, le comptable non plus depuis longtemps
et elle ne possède plus aucune fiche de salaire
Le relevé de carrière de la Sécu peut-il suffire pour établir ses droits
Si quelqu'un a la solution
merci de m'aider
Cordialement
JCH

Par **P.M.**, le **04/07/2011** à **18:45**

Bonjour,
Bien sûr que le relevé de carrière s'il mentionne cette période est suffisant, il faudrait voir s'il en est de même pour les caisses complémentaires...

Par **JEANCLAUDE**, le **05/07/2011** à **09:39**

Bonjour
et merci pour cette réponse positive
En ce qui concerne la "complémentaire",
j'ai un résultat de simulation pour cette retraite
avec une somme qui provient de la CNAV et une de l'ARRCO
donc je pense que tout est correct.
Merci encore d'avoir répondu rapidement
Cordialement
JCH

Par **JEANCLAUDE**, le **05/07/2011** à **09:39**

Bonjour
et merci pour cette réponse positive
En ce qui concerne la "complémentaire",
j'ai un résultat de simulation pour cette retraite
avec une somme qui provient de la CNAV et une de l'ARRCO
donc je pense que tout est correct.
Merci encore d'avoir répondu rapidement
Cordialement
JCH

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés